

Charleroi, le 19/06/2020

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
Tél.: +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

A Mesdames et Messieurs les
Responsables des Services d'Aide
aux Familles et aux Aînés

DEPARTEMENT BIEN-ETRE ET SANTE
DIRECTION DES SOINS AMBULATOIRES ET DE PREMIERE LIGNE

Nos réf. : AVIQ/BES/DSAPL/RR/06.2020/Plafond annuel 2020
Personne de contact : Raffaella RUGGIERO, assistant - 071/33.73.84 - safa@aviq.be

Objet : Le plafond annuel 2020

Ce plafond est déterminé en fonction de la durée hebdomadaire de travail convenue en commission paritaire des aides familiales et aides seniors, et des dispositions légales relatives aux congés payés et jours fériés. Pour 2020, il est fixé à 1740 heures (soit 229 j¹.X 7,6 h.)

L'Administratrice générale,

P.O.



Laurent Mont,
Directeur

¹ 229j = 366 j – 104 jours de WE = 262 – 23 jours de congé – 10 jours fériés.